

# Personnels de santé atteints par le SARS-CoV-2 (COVID-19)

**F**ace à l'épidémie de COVID-19, les personnels de santé sont une population particulièrement exposée. Santé publique France (SPF), en partenariat avec le Groupe d'étude sur le risque d'exposition des soignants aux agents infectieux (GERES) et avec l'appui des Centres d'appui pour la prévention des infections associées aux soins (CPIas) et des équipes opérationnelles d'hygiène et de la santé au travail, a mis en place une surveillance qui a pour objectif de recenser les professionnels salariés d'un établissement de santé (ES) d'hospitalisation, public ou privé, ayant été infectés par le SARS-CoV-2 depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020.

Les cas sont définis comme tout professionnel :

- pour lequel l'infection par le SARS-CoV-2 est confirmée par PCR ou considérée comme probable (clinique, historique de contact ou imagerie évocatrices) ;
- ou reconnu comme infecté par la cellule « COVID-19 » ou un référent infectiologue de l'ES.

Une personne référente au sein de l'ES (service de santé au travail, équipe opérationnelle d'hygiène, res-

**TABLEAU I** : Proportion du nombre de professionnels atteints du COVID-19 par catégorie professionnelle dans les établissements entre le 1<sup>er</sup> mars et le 7 juin 2020, en France (données Santé Publique France).

Catégorie professionnelle	Pourcentage
Infirmier	2,5
Aide-soignant	3,3
Médecin	2,7
Interne	3
Kinésithérapeute	2,6
Sage-femme	1,2
Autre professionnel soignant	2,3
Professionnel non soignant	0,9

sources humaines..) est désignée pour notifier chaque semaine le nombre de professionnels ayant été infectés par le SARS-CoV-2 rapporté la semaine précédente ainsi que les décès liés à l'infection à SARS-CoV-2 rapportés parmi les professionnels infectés.

## Recensement national au 7 juin 2020

Du 1<sup>er</sup> mars au 7 juin 2020, 30 675 cas ont été notifiés par 1 165 établissements répartis dans les 18 régions françaises. Parmi ces cas, 25 727 (84 %) étaient des professionnels de santé et 3 160 (environ 10 %) des personnels non soignants (tableau I). Une grande partie des cas étaient des infirmiers (8 776) ou des aide-soignants (7 454). Parmi ces 30 675 cas, 16 décès liés à l'infection à SARS-CoV-2 ont été rapportés depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020, dont 5 médecins, 4 aide-soignants, 1 professionnel de santé « autre » et 6 personnels non soignants.

Il faut y ajouter 20 162 cas en établissements médico-sociaux dont 16 351 en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Les résultats de cette surveillance sont actualisés chaque semaine par Santé publique France :

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/infection-au-nouveau-coronavirus-sars-cov-2-covid-19-france-et-monde>.

Ces données ne concernent pas les activités en ville : laboratoires d'analyse, cabinets médicaux, pharmacies d'officine...

## Enquête GERES

Par ailleurs, le GERES propose, sur son site internet, un outil de recueil d'informations sur les circonstances de contamination, destiné à tous les personnels de santé atteints par le COVID-19 quels que soient leur profession et leur lieu d'exercice, notamment à tous ceux exerçant en ville et/ou en libéral pour lesquels le recueil de données n'est pas organisé par les établissements de soins.



Cette enquête a pour but de tenter d'identifier les facteurs de contamination de ces personnels de santé par le SARS-CoV-2, en sachant que cette dernière a pu avoir lieu lors de contacts avec les patients, entre collègues ou dans leur vie privée. Cette enquête se poursuivra tant qu'il y aura des cas, au moins jusqu'en avril 2021. Le remplissage du questionnaire en ligne nécessite au maximum 5 minutes. Il peut être complété par la personne atteinte ou par un professionnel qui peut, avec l'accord de la personne, l'interroger ou l'aider à le remplir (médecin du travail, médecin traitant...).

**<https://geres-covid.voozadoo.net/geres#!>**

Cette enquête est soutenue par Santé publique France, la Haute Autorité de santé (HAS), la Mutuelle nationale des hospitaliers (MNH) et l'INRS. Les services de santé au travail peuvent participer à ce recueil d'informations ou le faire connaître afin de mieux comprendre les modes de contamination des soignants.